



RNCP: 37414

Titre FFE

1 AN - NIV. 3



ANIMATEUR D'EQUITATION



OBJECTIFS DE FORMATION

- > **OBTENIR** le **Titre Professionnel** - animateur d'équitation délivré par la FFE Fédération Française d'équitation.
- > **SE FORMER** à l'organisation et l'encadrement d'activités équestres :
 - Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
 - Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité
 - Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie
- > **METIERS VISES** animateur, moniteur, enseignant d'équitation au sein d'associations, centres équestres, clubs de sport ou entreprises, sous la responsabilité d'un moniteur titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 minimum permettant l'encadrement des activités équestres.



QUALITES

- + Vous avez une passion pour le cheval à faire partager
- + Vous avez des capacités relationnelles
- + Vous voulez entrer dans la vie active rapidement



INFO

> ORGANISATION

- Accès possible par la voie de la formation professionnelle continue ou la VAE
- 490h de présence en centre de formation sur 1 an
- Rythme d'alternance : 2 jours en formation / 3 jours en entreprise

> EVALUATION - CERTIFICATION

Le Titre AE est obtenu par la réussite à chacun des 3 blocs de compétence ou UC (unités capitalisables). Le passage des épreuves se déroule au centre de formation et/ou en entreprise.

> POURSUITE D'ETUDE

BPJEPS Activités équestres, DEJEPS, DESJEPS
Remarque : l'obtention du Titre AE dispense du passage des TEP pour l'entrée en BP JEPS AE.



LES PLUS

- + Centre équestre de taille professionnelle : 2 manèges couverts, une carrière extérieure, un terrain de cross, 50 chevaux et poneys
- + Site exceptionnel au cœur des sucs Yssingelais.
- + Nombreux partenaires professionnels
- + Etablissement à taille humaine



NOS INDICATEURS 2024

- Satisfaction : 100 %
- Réussite : 80 %
- Insertion : 20 %
- Poursuite etude: 80%
- *5 apprenties en 2024

➡ Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Certificateur: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Date enregistrement certification: 27/03/2023
Date échéance certification: 27/03/2026

CONTENU FORMATION

- 1) Accueil et encadrement du public :
connaissance des publics, techniques d'animation, pédagogie, posture et rôle de l'animateur
 - 2) Maîtrise des techniques équestres : travail à pied, à plat, à l'obstacle, en extérieur et en terrain varié
 - 3) Soins et entretien des équidés et des infrastructures : connaissances des équidés, alimentation et abreuvement, soins périodiques et de 1er secours, propreté, hygiène et entretien des infrastructures
 - 4) Gestion des activités et promotion-communication
- > 40 % centre - 60 % entreprise**

MODALITES

> PRE-REQUIS / SELECTION

- Etre âgé de 16 ans minimum
- Aptitude physique à la pratique de l'équitation y compris en compétition
- Projet d'enseignement de la pratique équestre validé
- Etre titulaire de l'AFPS ou PSC1
- Etre titulaire d'un diplôme de degré 1 ou d'un galop 6 (galop 5 pour l'apprentissage)
- Avoir une licence fédérale compétition division club minimum, en cours de validité
- Satisfaire aux tests d'entrée en formation et à l'entretien de motivation

> INSCRIPTION

- Dossier d'inscription
- Délai de traitement administratif de 3 semaines minimum avant accès à la formation

LES SPECIFICITES

+ INDIVIDUALISATION PARCOURS

- Réduction de parcours (dispense) possible en fonction du parcours antérieur et des diplômes obtenus
- Complément de formation dans une tierce entreprise si besoin

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

Travaux individuels, de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et étude de cas
Mises en situation en centre équestre

COÛT - REMUNERATION

- > Prise en charge assurée par l'OPCO
- > Prévoir une tenue de travail adaptée

> Des aides pour l'employeur sous conditions

CONTACT

- > Sophie BATTIN - 04.71.65.70.69



Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur.